

COULONGES-SUR-L'AUTIZE

Le Sictom en régie communautaire

Depuis le 1^{er} janvier, le Service intercommunal de traitement des ordures ménagères (Sictom) fonctionne en régie communautaire, comme le font déjà le service enfance-jeunesse ou l'école de musique.

Un groupe de travail appelé conseil d'exploitation, sous la présidence de Corine Micou, maire de Faye-sur-Ardin, a été mis en place.

« *Nous ne pouvons prendre aucune décision, notre rôle est de porter projets et réflexions et de les présenter au décideur, le Conseil communautaire* » explique Corinne Micou. Ce conseil d'exploitation est constitué de 33 membres, 20 maires et 13 délégués communaux, représentant les 33 communes de la Communauté de communes Val-de-Gâtine. Au sein du Conseil communautaire, le vice-président Denis Onillon reste en charge des dossiers extérieurs du Sictom, dossiers qui seront au final examinés par le Conseil communautaire.

Le Sictom rentre donc dans le giron

de la Communauté de communes Val-de-Gâtine. La liste complète des vice-présidents du conseil d'exploitation ainsi que le nom du directeur feront l'objet d'une prochaine communication. Pour mémoire, un directeur aurait dû être nommé dès 2018, la création obligatoire de ce poste justifiait une partie de la hausse de la redevance 2018...

Attention à la redevance incitative : avec sa part fixe, sa part variable comptabilisée à chaque sortie du bac vert et la distribution d'un bac jaune pour la collecte gratuite des emballages, cette redevance devait se mettre en place en janvier. Dans les faits, les bacs jaunes ne sont distribués que depuis ce lundi pour des ramassages hebdomadaires (soit vert, soit jaune, mais un seul à la fois) courant juin. Ces bacs jaunes ne seront pas collectés avant le mois de juin. Les bacs verts, équipés de puce électronique, comptabilisent les levées payantes depuis le 1^{er} janvier.